

**PROVINCE DE QUEBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA  
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**AVIS PUBLIC  
DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Avis de ce qui suit est donné par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sayabec :

- QU'IL** y aura séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sayabec le lundi 14 novembre 2022 à compter de 19 h 30 au centre communautaire de Sayabec ;
- QU'AU** cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure numéro DPDRL220193 demandée par Mme Marie Element pour : Les Appartements Pierre Brochu.
- QUE** tout intéressé pourra se présenter en personne à la séance du conseil pour se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure.

**Nature et raison de la demande :**

La demande a pour but de permettre la relocalisation des conteneurs à ordures dans un espace offrant un plus grand esthétisme et une plus grande accessibilité pour la cueillette.

Selon le type de clientèle visée par le projet, soit une clientèle âgée en légère perte d'autonomie, la réduction du nombre de cases requis au projet ne représente aucun impact pour l'ensemble des futurs occupants.

Dans le cadre d'un projet de construction d'un immeuble de 18 logements sur le lot 6 303 016 cadastre du Québec, il apparaît nécessaire de réduire le nombre de cases de stationnements requis au projet.

L'importance de la demande vise à fixer à 23 le nombre de cases de stationnement requis pour le projet de construction d'un immeuble de 18 logements sur le lot 5 303 016 cadastre du Québec, alors que selon les dispositions de l'article 10-3-9 du règlement de zonage 2005-04, le nombre de case de stationnement requis devrait être égale à 26 cases minimum.

**Identification du site concerné :**

5C, rue Keable à Sayabec

DONNÉ À SAYABEC, CE 20 OCTOBRE 2022



Chimène Ngomanda  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA MATAPÉDIA**  
**MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Sayabec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-annexé en affichant une copie aux deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, le 20<sup>e</sup> jour d'octobre deux mille vingt-deux (2022) entre 13 h et 15 h.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat de publication, ce 20<sup>e</sup> jour d'octobre 2022.



Chimène Ngomanda  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

CN/hc